cerfa

n° 12668*01

VOTE PAR PROCURATION

(code électoral, articles L. 71 à L. 78)

Nom (1) : DORIN

Prénom(s) : Hélène, Marie-France, Dominique

Adresse : 1 rue des Coches

Code postal : 78100 Commune : St Germain-en-Laye

Né(e) le : 24/09/1972

▼ **Inscrit(e) sur la liste électorale** *(ne cocher qu'une seule case)*

☒ de la commune de : Aussac-Vadalle

Département : CHARENTE 16

☐ consulaire de :

Pays : FRANCE

▼▼ *(Cocher la ou les cases correspondant à la demande)*

1. ☐ **Donne procuration pour voter en mes lieu et place à :**

Nom (1) : LIOT

Prénom(s) : Gérard

Adresse : 33 rue du Prieuré

Code postal : 16560 Commune : Aussac-Vadalle

Né(e) le : 21/12/1957

Inscrit(e) sur la liste électorale de la même commune ou sur la même liste électorale consulaire que moi.

▼ **La présente procuration est valable :** *(ne cocher qu'une seule case)*

☐ pour le premier tour seulement

☒ pour le second tour seulement

☐ pour les deux tours

☐ jusqu'au (2)

▼ du (des) scrutin(s) du 15/03/2020 *(date du premier tour)*

2. ☐ **Résilie toute procuration que j'ai établie antérieurement** à la date indiquée ci-dessous.

Fait à St Germain

le 18/02/2020

Heure : 15h30

Devant (3) : GPX

LE MANDANT : *(signature)*

H. Dorin

Signature et cachet de l'autorité ayant délivré l'acte :

(1) Pour la femme mariée : nom de jeune fille, suivi éventuellement du nom d'épouse. (2) La procuration peut être établie pour une durée maximale d'un an sur le territoire national et de trois ans dans les ambassades ou les postes consulaires pour les Français établis hors de France. (3) Préciser le nom et la qualité de l'autorité devant laquelle la procuration a été établie.